

SERVICE : Instruction publique

Nombre d'exemplaires : 5  
Visa du Service :  
Visa de M. le Directeur général :

**PROJET DE DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28/01/2019  
SEANCE PUBLIQUE**

**71 - PLAINES DE VACANCES - REGLEMENT RELATIF AUX PLAINES DE VACANCES -  
MODIFICATIONS**

LE CONSEIL,

Vu le règlement d'ordre intérieur relatif au fonctionnement des plaines de vacances arrêté en sa séance du 29.01.2018 ;

Considérant que ce règlement détermine chaque année les lieux et périodes d'animation ;

Considérant que l'échelle de rémunération du personnel d'encadrement n'est plus d'application à la Ville de Verviers ;

Considérant que le rapport proposant l'adaptation du règlement d'ordre intérieur a été présenté en séance du Collège du 9 janvier en vue d'être soumis au Conseil communal ;

Vu l'avis émis par la Section Instruction publique, Ecoles de devoirs, Population, Jeunesse du 16 janvier 2019 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-27, L1122-30 et L1122-32 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

ARRETE

Art.1 : Le texte annexé, ci-après, remplace et abroge le Règlement d'ordre intérieur relatif au fonctionnement des plaines de vacances adopté en séance du 29 janvier 2018.

Art. 2 : La présente délibération sera transmise pour publication au Service communal du Secrétariat, et pour information, à l'ONE.